



**ELE-15 : Enseignement à domicile par les parents**

**EN VIGUEUR : 2026-05-26  
RÉVISÉE LE :**

## OBJET

La présente directive administrative est mise en œuvre conformément à la métadirective ADM-01 : *Élaboration, révision et adoption d'une directive administrative*, et découle de la limite opérationnelle 3.3 – *Traitement des parents, des tuteurs et des élèves*, et, à ce titre, fait l'objet d'un rapport annuel de monitoring.

Elle vise à encadrer les pratiques du Conseil scolaire catholique des Grandes Rivières (CSCDGR) relatives à l'enseignement à domicile dispensé par les parents, conformément aux exigences législatives et ministérielles de l'Ontario.

## DESTINATAIRES

La présente directive administrative s'adresse aux directions d'école, aux agentes et agents de supervision ainsi qu'aux parents, tutrices et tuteurs.

## DÉFINITIONS

« **Parent** » s'entend du père, de la mère, de la tutrice, du tuteur ou de toute autre personne ayant la garde légale d'un élève fréquentant ou ayant fréquenté une école du CSCDGR.

« **Enseignement à domicile** » s'entend de l'enseignement qu'un parent choisit de dispenser à son enfant à domicile, en remplacement de l'enseignement offert dans une école du CSCDGR.

« **Avis d'intention** » s'entend d'une communication écrite par laquelle le parent informe le CSCDGR de son intention de dispenser un enseignement à domicile.

« **Motifs raisonnables** » s'entend d'éléments objectifs et vérifiables permettant de croire qu'un enfant pourrait ne pas recevoir un enseignement satisfaisant à domicile, au sens de l'alinéa 21 (2) a) de la *Loi sur l'éducation*.

## MODALITÉS D'APPLICATION

### 1. Dispense de fréquentation scolaire

Conformément à l'alinéa 21 (2) a) de la *Loi sur l'éducation*, à la réception d'un avis écrit d'intention, le CSCDGR considère l'enfant comme dispensé de fréquenter l'école. Cet avis est réputé constituer une preuve suffisante que les parents dispensent un enseignement satisfaisant à domicile, sauf en présence de motifs raisonnables de croire le contraire.

### 2. Principe de présomption et fardeau d'analyse

Le CSCDGR présume que l'enseignement dispensé à domicile est satisfaisant.

Il n'incombe pas au CSCDGR d'en établir le caractère satisfaisant; il lui appartient plutôt d'établir, le cas échéant, l'existence de motifs raisonnables permettant de croire que tel n'est pas le cas.

### 3. Absence de surveillance systématique

Le CSCDGR ne procède à aucune surveillance systématique de l'enseignement à domicile. Il ne peut exiger, de façon routinière :

- des plans d'apprentissage;
- des échantillons de travaux;
- des évaluations;
- des visites au domicile.

Toute démarche additionnelle ne peut être entreprise qu'en présence de motifs raisonnables.

### 4. Communication avec les parents

Les communications avec les parents sont effectuées de manière respectueuse, professionnelle, cohérente et transparente, conformément à la PPN 170 – *Communication des conseils scolaires avec les parents*.

### 5. Ressources et services

Le CSCDGR n'est pas tenu de fournir du matériel pédagogique ni des ressources éducatives aux parents qui dispensent l'enseignement à domicile.

Toutefois, les parents peuvent :

- demander l'accès aux évaluations de l'OQRE;
- inscrire leur enfant à des cours du Centre d'études indépendantes (TVO ILC), selon les modalités applicables;
- consulter les ressources publiques du ministère de l'Éducation.

## PROCESSUS

### 1. Avis initial ou changement en cours d'année

Les parents transmettent un avis écrit au CSCDGR indiquant leur intention de dispenser un enseignement à domicile. Le modèle présenté à l'Annexe 1 peut être utilisé. Lorsque l'élève fréquentait une école du CSCDGR, l'avis est remis à la direction de la dernière école fréquentée.

### 2. Avis annuel – poursuite de l'enseignement à domicile

Lorsque l'enseignement à domicile se poursuit, les parents transmettent un avis écrit chaque année, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre, à la direction de la dernière école fréquentée.

### 3. Traitement administratif

La direction d'école :

- confirme la réception de l'avis;
- assure le suivi en cas d'information incomplète;
- achemine l'avis à l'agente ou à l'agent de supervision.

L'agente ou l'agent de supervision :

- transmet un accusé de réception aux parents dans un délai de cinq (5) jours ouvrables (Annexe 2);
- confirme la dispense de fréquentation scolaire.

### 4. Absence d'avis

Lorsqu'aucun avis n'est reçu pour un élève d'âge de fréquentation scolaire obligatoire qui ne fréquente pas l'école :

- la direction d'école effectue les suivis requis auprès des parents;
- des mesures d'intervention peuvent être entreprises conformément aux dispositions relatives à l'assiduité scolaire prévues à la *Loi sur l'éducation*.

### 5. Dossier scolaire et systèmes

La direction d'école :

- consigne le dernier jour de fréquentation scolaire au Dossier scolaire de l'Ontario (DSO);
- conserve le DSO conformément au calendrier de conservation applicable;
- enregistre le départ dans ASPEN en utilisant le motif prévu pour la scolarisation à domicile.

### 6. Accès aux évaluations (sur demande)

Les parents peuvent demander, par écrit, que leur enfant participe aux évaluations de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE).

La demande doit être transmise au plus tard le 30 septembre.

## **7. Analyse et intervention ministérielle (motifs raisonnables)**

### **7.1 Principe général**

Toute intervention du CSCDGR en lien avec l'enseignement à domicile doit être justifiée, proportionnée et fondée sur des motifs raisonnables.

Lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un enfant ne reçoit pas un enseignement satisfaisant à domicile, le CSCDGR peut entreprendre une démarche d'analyse progressive et documentée, conformément à la PPN 131 – Enseignement à domicile.

### **7.2 Motifs raisonnables**

À titre indicatif, peuvent constituer des motifs raisonnables :

- l'absence d'avis d'intention;
- un signalement crédible;
- des préoccupations documentées quant à l'enseignement;
- un historique d'absentéisme important.

### **7.3 Démarche d'analyse**

Le CSCDGR peut, selon le contexte :

- demander des renseignements écrits;
- rencontrer les parents;
- analyser les informations transmises.

L'analyse tient compte :

- de la diversité des approches pédagogiques;
- de l'âge et du développement de l'enfant;
- de la présence d'un encadrement éducatif;
- de moyens d'évaluation des apprentissages.

Le formulaire ELE15-01 peut être utilisé.

### **7.4 Critères d'appréciation**

Sans imposer un programme prescrit, le CSCDGR peut considérer qu'un enseignement est satisfaisant lorsque les informations recueillies permettent raisonnablement de démontrer :

- la présence d'un encadrement éducatif;
- la mise en œuvre d'activités d'apprentissage régulières et adaptées à l'âge de l'enfant;
- la prise en charge d'apprentissages de base, notamment en littératie et en numératie;
- l'existence de moyens d'appréciation des progrès de l'enfant;

- un environnement favorisant son développement global.

Le curriculum de l'Ontario peut être utilisé à titre de référence, sans constituer une exigence.

### **7.5 Analyse et conclusion**

L'analyse tient compte notamment :

- de la diversité des approches pédagogiques;
- de l'âge et du développement de l'enfant;
- du contexte familial;
- des informations disponibles.

À l'issue de l'analyse :

- si l'enseignement est jugé satisfaisant → aucune autre intervention n'est requise;
- si des précisions sont nécessaires → une demande d'information complémentaire est transmise aux parents;
- si l'enseignement est jugé potentiellement non satisfaisant → le CSCDGR peut recourir au conseiller provincial en assiduité.

### **7.6 Responsabilité décisionnelle**

L'agente ou l'agent de supervision est responsable de l'analyse et de la recommandation, en consultation avec la direction de l'éducation.

### **7.7 Documentation**

Le CSCDGR conserve une documentation complète incluant :

- les communications;
- les documents fournis;
- les démarches entreprises;
- les conclusions.

### **7.8 Recours au conseiller provincial en assiduité**

Lorsque le CSCDGR ne peut déterminer si l'enseignement est satisfaisant, il peut demander l'intervention du conseiller provincial en assiduité, conformément à la *Loi sur l'éducation*.

## **RÉFÉRENCES ET FONDEMENTS LÉGISLATIFS**

- *Loi sur l'éducation de l'Ontario*
- Politique/Programmes Note 131 – Enseignement à domicile par les parents
- Politique/Programmes Note 170 – Communication des conseils scolaires avec les parents

## **DIRECTIVES ADMINISTRATIVES ASSOCIÉES**

- Mesure administrative 6017 : Assiduité scolaire (en révision)

## **ANNEXES**

- Annexe 1 – Modèle de lettre : Avis d'intention de dispenser un enseignement à domicile
- Annexe 2 – Modèle de lettre : Accusé de réception

## **FORMULAIRES**

- ELE15-01 : Recueil de renseignements dans le cadre d'une analyse sur l'enseignement dispensé à domicile par les parents



CONSEIL SCOLAIRE  
CATHOLIQUE DES  
**GRANDES  
RIVIÈRES**

<b>ELE-15 : Enseignement à domicile par les parents</b>	<b>Annexe 1 – Modèle de lettre : Avis d'intention de dispenser un enseignement à domicile</b>
---------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

Le [date]

Conseil scolaire catholique des Grandes Rivières  
896, promenade Riverside  
Timmins (Ontario) P4N 3W2

**Objet : Avis d'intention de dispenser un enseignement à domicile**

Madame, Monsieur,

Par la présente, je soussigné(e) / nous soussigné(e)s informons le Conseil scolaire catholique des Grandes Rivières de notre intention de dispenser un enseignement à domicile à l'enfant ou aux enfants identifiés ci-dessous, conformément à l'alinéa 21 (2) a) de la *Loi sur l'éducation*.

Je comprends / Nous comprenons qu'il nous incombe, à titre de parent, tutrice ou tuteur, d'assurer la prestation d'un enseignement satisfaisant à l'enfant ou aux enfants d'âge de fréquentation scolaire obligatoire.

**Renseignements sur l'enfant ou les enfants**

Prénom	Nom	Sexe	Date de naissance	Année scolaire

**Renseignements sur le parent, la tutrice ou le tuteur**

Prénom	Nom	No de téléphone	Adresse

L'enseignement à domicile débutera à compter du [date].

---

Signature  
Nom du parent :

---

Date

---

Signature  
Nom du parent :

---

Date



CONSEIL SCOLAIRE  
CATHOLIQUE DES  
**GRANDES  
RIVIÈRES**

**ELE-15 : Enseignement à domicile  
par les parents**

**Annexe 2 – Modèle de lettre : Accusé  
de réception**

Le [date]

[Nom des parents, tutrice, tuteur]  
[Adresse]

**Objet : Avis d'intention de dispenser un enseignement à domicile**

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre avis écrit nous informant de votre intention de dispenser un enseignement à domicile à votre enfant / à vos enfants.

Conformément à l'alinéa 21 (2) a) de la *Loi sur l'éducation*, votre enfant est dispensé / vos enfants sont dispensés de fréquenter l'école à compter de la date indiquée dans votre avis. Cet avis est réputé constituer une preuve suffisante que l'enseignement dispensé à domicile est satisfaisant, sauf en présence de motifs raisonnables de croire le contraire.

Lorsque l'enseignement à domicile se poursuit, un avis écrit doit être transmis au Conseil scolaire catholique des Grandes Rivières chaque année, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre.

Les parents peuvent, sur demande écrite transmise au plus tard le 30 septembre, inscrire leur enfant aux évaluations administrées par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), selon les modalités applicables.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

[Signature]

[Nom]

Agente, agent de supervision

p. j. PPN 131 - Enseignement à domicile

## **Analyse de l'enseignement dispensé à domicile par les parents**

Le présent formulaire est utilisé uniquement lorsque le Conseil scolaire catholique des Grandes Rivières dispose de motifs raisonnables de croire qu'un enfant pourrait ne pas recevoir un enseignement satisfaisant à domicile, conformément à la PPN 131 – Enseignement à domicile.

Les renseignements demandés visent à permettre une analyse factuelle, proportionnée et documentée de la situation. Aucune information n'est exigée de façon systématique ni obligatoire.

Les parents sont invités à fournir uniquement les renseignements qu'ils jugent pertinents, en fonction de leur approche pédagogique, afin de permettre au CSCDGR d'apprécier le caractère satisfaisant de l'enseignement dispensé.

Veuillez remplir le présent formulaire et le retourner à l'agente ou à l'agent de supervision, accompagné, le cas échéant, de toute documentation que vous jugez pertinente. Si l'espace est insuffisant, vous pouvez joindre des pages supplémentaires.

### **1. Planification du programme d'enseignement**

Cette section vise à fournir des renseignements généraux sur la planification de l'apprentissage de votre enfant.

Préparez-vous des plans d'enseignement?

Oui  Non

Organisez-vous, avec votre enfant, des périodes d'apprentissage selon un horaire régulier?

Oui  Non

Le cas échéant, maintenez-vous une liste ou une planification des activités d'apprentissage quotidiennes ?

Oui  Non

Veuillez décrire, si vous le jugez pertinent, votre approche en matière de planification de l'apprentissage :

---

Le cas échéant, quels domaines d'apprentissage ou matières sont abordés ?

---

---

Quels sont, selon vous, les principaux apprentissages visés au cours de l'année, notamment en littérature et en numératie ?

---

Votre programme d'enseignement s'inspire-t-il, en tout ou en partie, des programmes-cadres du curriculum de l'Ontario?

- Oui                       Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer les domaines concernés :

**Programmes-cadres de l'élémentaire\***

- Français
- Mathématiques
- Sciences et technologie
- Études sociales / Histoire et géographie
- Éducation artistique
- Éducation physique et santé
- Anglais

**Programmes-cadres du secondaire\***

Veuillez préciser :

**Autres références ou approches pédagogiques utilisées :**

## 2. Activités pédagogiques

Cette section vise à décrire les types d'activités d'apprentissage proposées à votre enfant.

---

Veillez décrire, si vous le jugez pertinent, les activités d'apprentissage utilisées (ex. : lecture, résolution de problèmes, projets, activités pratiques, etc.) :

---

Vous pouvez, si vous le jugez pertinent, fournir des exemples ou des échantillons de travaux réalisés par votre enfant.

---

## 3. Matériel pédagogique

Cette section vise à identifier les ressources utilisées pour soutenir l'apprentissage de votre enfant.

Veillez indiquer, si vous le jugez pertinent, les types de ressources utilisées :

---

**Encyclopédies/livres de référence** (veuillez énumérer) :

---

### Manuels scolaires:

- Français
- Mathématiques
- Autres matières. Veuillez énumérer :

---

**Titres des manuels** (facultatif) :

---

### Autres ressources utilisées :

Ressources	Très souvent	Souvent	Rarement	Jamais
Revues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Journaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Trousses de sciences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Films	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enregistrements audio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cartes / tableaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modèles / maquettes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émissions éducatives : télévision et radio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Affiches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programmes informatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autre matériel supplémentaire (précisez) :

---

#### 4. Évaluation de l'apprentissage de l'élève

Cette section vise à comprendre comment vous suivez les progrès de votre enfant.

---

Le cas échéant, quelles approches utilisez-vous pour apprécier les progrès de votre enfant (ex. : observation, travaux, discussions, projets, etc.)?

---

#### 5. Ressources et environnement d'apprentissage

Veuillez indiquer, si vous le jugez pertinent, les ressources utilisées pour soutenir l'apprentissage :

- Bibliothèque publique
- Centre communautaire
- Installations sportives (piscine, centre de conditionnement physique, etc.)

- Musées / galeries d'art
- Galeries d'art
- Groupes éducatifs, culturels ou sociaux (p.ex., scouts, guides)
- Centres d'interprétation de la nature
- Autres, veuillez préciser :

## 6. Réseaux d'entraide

L'établissement de réseaux d'entraide avec d'autres familles dispensant un enseignement à domicile peut s'avérer fort utile.

Participez-vous à un réseau ou à un groupe de soutien en enseignement à domicile ?

- Oui                       Non

Le cas échéant, veuillez préciser (facultatif) :

---

## 7. Renseignements supplémentaires

Veuillez fournir tout autre renseignement que vous jugez pertinent pour permettre au CSCDGR d'apprécier le caractère satisfaisant de l'enseignement dispensé :

## 8. Signature

---

[Nom du parent]

---

Date